

Conseil Municipal du 23 juin 2016 - Compte-rendu

1. Installation de Pascal MARIOLLE, nouveau Conseiller Municipal

Suite à la démission de Bernard CLERET du Conseil Municipal, Pascal MARIOLLE est installé comme nouveau Conseiller Municipal.

2. Modification du tableau des commissions municipales

Suite à l'installation de Pascal MARIOLLE, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le nouveau tableau des commissions municipales.

3. Modification de la liste des membres de la CAO

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit Odile LEON comme nouveau membre suppléant à la commission d'appel d'offres.

4. Projet d'implantation d'un pôle animalier à Guilers sur le site de Ty Colo

La ville de Brest gère en régie la fourrière qui se trouve sur le terrain du Minou jusqu'en 2018, date à laquelle elle devra quitter le site. Afin de continuer à garantir ce service sans rupture sur le territoire un comité de pilotage, formé d'élus issus du territoire concerné, a retenu le site du d'An Oalejou à Guilers. *L'avis du Conseil Municipal sur l'implantation de ce pôle animalier à Guilers est sollicité par Brest métropole. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des 28 votants, 1 élu ne prenant pas part au vote, donne un avis défavorable à cette implantation.*

5. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure – révision des tarifs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, relève les tarifs de la TLPE pour l'année 2017, dans les limites du cadre réglementaire.

Le Trésorier Municipal de la commune ayant indiqué que les chiffres du compte de gestion 2015 sont identiques à ceux du compte administratif 2015, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le compte de gestion 2015 du budget annexe « lotissement les jardins de Keruzanval ».

6. Compte Administratif du lotissement communal « Les jardins de Keruzanval »

Hors de la présence de Monsieur Pierre OGOR, Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2015 du budget annexe « lotissement les jardins de Keruzanval ».

7. Participation financière 2016 du syndicat du Vélodrome Brest Ponant Iroise

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement d'une participation de 1.360,00 € au syndicat du vélodrome Brest Ponant Iroise.

8. Remboursement des frais de déplacement des associations

Pour la saison 2015 – 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde les remboursements aux associations ayant présenté leur demande à savoir : L'Amicale laïque tennis de table pour un montant de 347,36 € et le club Saint Renan / Guilers handball pour un montant de 1.520,86 €.

9. Convention financière avec le Comité des Œuvres Sociales (COS)

La convention d'objectifs avec le COS ayant expiré, et dans l'attente de l'établissement d'une nouvelle convention, le Conseil Municipal, à l'unanimité, conclut une convention financière, pour toute l'année 2016, afin d'assurer la continuité des prestations.

10. Règlement des cimetières

Outre la réglementation en vigueur, la commune ne dispose pas de règlement des cimetières, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement présenté.

11. Bilan 2015 de la Délégation de Service Public

People And Baby-Enfance pour Tous, délégataire pour l'exploitation du Multi-accueil « les Petits poussins » produit chaque année avant le 1^{er} juin, un rapport pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques du contrat. Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport d'activité.

12. Opération de mécénat : achat d'un minibus

La Ville de Guilers envisage d'acquérir en mécénat un minibus 9 places doté d'un équipement pouvant également accueillir des personnes à mobilité réduite. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les dons versés par les artisans de la commune souhaitant participer au financement du minibus via le mécénat, approuve les termes de la convention présentée et autorise le Maire à la signer avec l'ensemble des artisans mécènes.

13. Décision modificative n°1 au budget 2016

Le Conseil municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions, valide les mouvements budgétaires présentés afin d'adapter les crédits ouverts au Budget Primitif 2016 aux besoins effectifs de crédits.

14. Partenariat intercommunal sur les places handicap du multiaccueil de Pen Ar Créac'h

La crèche municipale de Pen Ar Créac'h a la particularité de proposer 6 places de crèches pour les enfants présentant un handicap lourd. Dans le cadre du contrat de territoire (volet cohésion sociale), la ville de Brest a proposé, par le biais d'une convention, d'ouvrir ces 6 places à l'ensemble des communes de Brest métropole qui le souhaitent. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention et les avenants y afférant.

15. **Convention 2016 relative au Fonds de Solidarité pour le Logement en Finistère**

La convention d'adhésion au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) signée en 2014 arrive à échéance. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide en ses termes la nouvelle convention.*

16. **Information au Conseil Municipal relative au choix de l'entreprise pour la consultation : Extension du réseau d'assainissement Fort de Penfeld**

Le Conseil Municipal est informé que l'entreprise SADE de BREST a été retenue afin de réaliser les travaux concernant l'extension du réseau d'assainissement Fort de Penfeld.

17. **Restructuration et agrandissement du groupe scolaire Pauline Kergomard : relance du lot 2 gros œuvre**

L'entreprise attributaire du lot 2 gros-œuvre a été déclarée en liquidation judiciaire, il a donc été nécessaire de lancer une consultation pour ce lot. *Le Conseil Municipal est informé du résultat de la commission d'appel d'offres à savoir : Lot N° 02A : Gros œuvre : entreprise SALAUN BATIMENT et Lot N° 02B : Isolation Thermique par l'extérieur : entreprise FACADES CONCEPT. Le Conseil Municipal est également informé qu'il n'y a pas lieu de modifier le plan de financement initial.*

18. **Information au Conseil Municipal : avenant au marché Serrurerie Brestoise**

Le Conseil Municipal est informé d'une modification demandée par le maître d'ouvrage sur les travaux de restructuration et d'agrandissement du groupe scolaire Pauline Kergomard et de l'arrêté formalisant l'avenant au marché Serrurerie Brestoise.

19. **Désaffectation et déclassement d'une emprise du domaine public (stade municipal de Kermengleuz)**

Dans un objectif de dynamisation de la commune et de renouvellement urbain il a été envisagé de dédier le stade municipal, dénommé « stade de Kermengleuz », à l'aménagement d'un lotissement communal. Il convient donc de constater la désaffectation du stade de Kermengleuz, et de prononcer son déclassement du domaine public. *Le Conseil municipal, par 24 voix pour et 5 voix contre, constate la désaffectation des parcelles cadastrées section BD, n°360 et n°361 ; procède au déclassement de ces parcelles du domaine public ; autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

20. **Convention pour la lutte collective contre les frelons asiatiques – année 2016**

Dans un cadre étendu du plan de lutte collective contre le frelon asiatique, la commune sollicite l'intervention de la FDGDON Finistère, y compris sur demande des particuliers. A cette fin, une convention doit être cosignée entre le FDGDON et la Commune. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise le Maire à la signer.*

21. **Convention relative à l'initiation au breton dans les écoles primaires**

Depuis 2007, la commune est engagée dans un dispositif de soutien de la langue bretonne sur le temps scolaire. Ce dispositif a fait l'objet d'une convention financière avec le Conseil Départemental pour la période 2013-2016. Dans l'attente de l'adoption du schéma linguistique départemental, prévue en octobre 2016, *le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes d'une nouvelle convention d'une durée d'un an et autorise Monsieur le Maire à la signer.*

22. **Conventions avec Brest métropole pour les groupements de commande**

Pour faire suite à la délibération du 27 avril 2016 où le conseil municipal a approuvé la constitution de groupements de commandes, *le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions constitutives de ces groupements.*

23. **Convention financière pour l'appel à projets « Territoires Energie Positive pour la croissance verte » – programme d'actions Ville de Guilers**

Brest métropole, lauréate de l'appel à projets « Territoire Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) a conventionné le 24 juin 2015 avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie pour mettre en œuvre un programme d'actions portant sur six domaines d'intervention. En février 2016, Brest métropole associe les communes afin d'intégrer, dans le cadre d'un avenant à la convention, les actions municipales qui contribuent à atténuer le changement climatique, encouragent la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales. La commune de Guilers s'est portée candidate. En conséquence, *le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve et autorise le Maire, à signer la convention d'appui financier, ainsi que le programme d'actions porté par la ville de Guilers pour un montant d'aide attendu de 54 600 € correspondant à un taux d'aide de 40% de la dépense.*

24. **Travaux d'aménagement sur le site de Penfeld – demande de subvention**

Le 27 avril 2016, le conseil municipal délibérait sur les travaux d'aménagement du site de Penfeld et autorisait le maire à solliciter les subventions auxquelles le projet est éligible. Le Fond de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) ayant été créé après cette date il convient de redélibérer afin de pouvoir y prétendre. Par conséquent *le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet peut être éligible notamment auprès de l'Etat au titre du Fond de soutien à l'Investissement Local et au titre de la Réserve parlementaire, du Conseil départemental sur l'enveloppe Contrat de territoire et tous les autres organismes susceptibles d'apporter leur financement.*

25. **Travaux de construction d'un bâtiment pour accompagner la pratique sportive au complexe sportif Louis Ballard – Demandes de subvention**

Pour les mêmes raisons qu'au point 25, *le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions auxquelles le projet peut être éligible notamment l'Etat au titre du Fond de soutien à l'Investissement Local et au titre de la Réserve parlementaire et tous les autres organismes susceptibles d'apporter leur financement.*